

# Bulletin Municipal d'AGNEZ-LEZ-DUISANS

N°168 OCTOBRE 2017

## SUR L'AGENDA DE LA COMMUNE



- **Samedi 7 Octobre** : Concours de cartes du Club des Aînés
- **Samedi 7 Octobre** : Opération brioches
- **Vendredi 13 Octobre** : Lecture nocturne à 20h au gîte communal
- **Vendredi 13 Octobre** : Don du sang à Duisans de 16h à 19h
- **Dimanche 15 octobre** : Thé dansant organisé par l'association des Anciens Combattants
- **Samedi 21 et dimanche 22 octobre** : Exposition au Chamet organisée par le Foyer Rural le Chamet

### Dates à retenir

- **Samedi 4 Novembre** : Messe à 19h à Agnez
- **Dimanche 5 Novembre** : Recommandations des défunts à 10h30 à Agnez
- **Samedi 11 Novembre** : Commémoration de l'Armistice à 10 h30 à l'église d'Agnez
- **Samedi 18 Novembre** : 3<sup>ème</sup> bourse aux jouets organisée par le Foyer Rural le Chamet
- **Samedi 25 Novembre** : Loto de l'Arpig

## INFORMATIONS GENERALES



### Journées européennes du Patrimoine

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, notre église classée a été ouverte au public le dimanche 17 septembre de 14 à 17 h. Le très faible nombre de visiteurs ne milite pas pour le renouvellement de l'opération l'an prochain. La municipalité remercie les personnes qui ont participé à l'accueil des visites de l'église.

### Repas des Anciens

Belle et sympathique réunion des séniors autour d'un repas. Le plaisir de se rencontrer, de nombreuses danses et une bonne animation, ont précédé la mise à l'honneur de deux dames pour leur anniversaire, Mme Violette Deboscher pour ses 90 ans et Mme Jeannine Robaert pour ses 85 ans.

La municipalité remercie toutes les personnes qui ont participé à cette belle réunion et tous les membres du CCAS qui ont préparé cette journée.

## **Très haut débit**

Bonne nouvelle, fin 2018 Agnez sera raccordé au très haut débit. Première étape la mise en place du SRO (armoire de raccordement) interviendra dans les prochaines semaines rue Henry Bécourt, près de l'armoire centrale téléphonique.



## **Campagne de betteraves**

M. le Maire a demandé aux services de la gendarmerie de veiller au respect des règles de circulation de convois de poids lourds dans la commune. Il faut penser que des contrôles radars vont avoir lieu et régulièrement dans la commune....

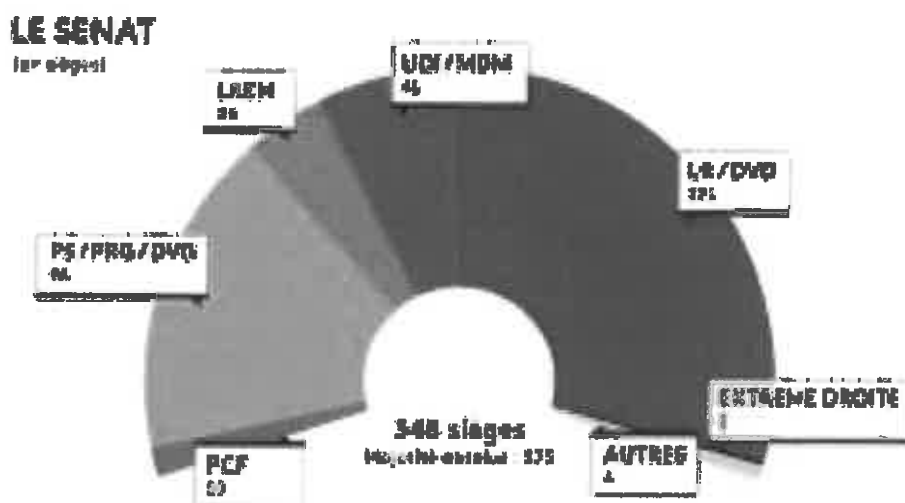


## **Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois**

La communauté de commune met en place des activités pour les jeunes et les moins jeunes. Du cours de Baby Gym à l'initiation à la marche nordique, en passant par les centres d'accueil du mercredi pour les enfants de 3 à 14 ans, de nombreuses animations sont proposées sur l'ensemble du territoire de la nouvelle intercommunalité.

Pour rester Informé de l'actualité des activités vous pouvez consulter le site <http://www.campagnesartois.fr/> et vous inscrire à la newsletter Instant COM.

## **Résultats des élections sénatoriales 2017**



Pas-de-Calais (62)

## Les élus 2017

Nombre de sièges à pourvoir : **7**

### **Elu**

### **Nuance et liste**

<b>CORBISEZ Jean-Pierre</b>	Liste divers gauche « Solidarité, Respect et Proximité au service des élus du Pas-de-Calais »
<b>DAGBERT Michel</b>	Liste du Parti socialiste « Ensemble faisons entendre la voix du Pas-de-Calais »
<b>FOURNIER Catherine</b>	Liste Les Républicains « Pour le Pas-de-Calais, pour la France »
<b>RAPIN Jean-François</b>	Liste Les Républicains « Pour le Pas-de-Calais, pour la France »
<b>VAN HEGHE Sabine</b>	Liste du Parti socialiste « Ensemble faisons entendre la voix du Pas-de-Calais »
<b>VANLERENBERGHE Jean-Marie</b>	Liste LREM « Le Pas-de-Calais en marche ! »
<b>WATRIN Dominique</b>	Liste du Parti Communiste Français « L'Humain d'abord – Justice pour le Pas-de-Calais – Liste de rassemblement de la gauche communiste, républicaine et citoyenne »

## Résultats 1er tour

Participation : **97,71 %**

▪ **ENSEMBLE FAISONS ENTENDRE LA VOIX DU PAS-DE-CALAIS**

Liste du Parti socialiste

22.29 % - 861 votes

▪ **POUR LE PAS-DE-CALAIS, POUR LA FRANCE**

Liste Les Républicains

21.18 % - 818 votes

▪ **LE PAS-DE-CALAIS EN MARCHÉ !**

Liste LREM

13.67 % - 528 votes

▪ **L'HUMAIN D'ABORD - JUSTICE POUR LE PAS-DE-CALAIS - LISTE DE RASSEMBLEMENT DE LA GAUCHE COMMUNISTE, REPUBLICAINE ET CITOYENNE**

Liste du Parti communiste français

13.13 % - 507 votes

▪ **SOLIDARTÉ, RESPECT ET PROXIMITÉ AU SERVICE DES ÉLUS DU PAS-DE-**

## CALAIS

Liste divers gauche

11.94 % - 461 votes

- NOS COMMUNES ET NOS ÉLUS LOCAUX AVANT TOUT

Liste divers droite

7.92 % - 306 votes

- POUR LA DEFENSE DE NOS COMMUNES ET DE NOTRE DEPARTEMENT :  
PAS-DE-CALAIS BLEU MARINE

Liste du Front national

6.73 % - 260 votes

- L'ÉCOLOGIE DES TERRITOIRES

LECO

2.33 % - 90 votes

- LE PARTI DE LA FRANCE - DROITE NATIONALE

Liste d'extrême-droite

0.47 % - 18 votes

- RASSEMBLEMENT BLEU MARINE

Liste d'extrême-droite

0.34 % - 13 votes

- Votes blancs

1,39 % - 55 votes

- Votes nuls

1,31 % - 52 votes



### **Inscriptions sur les listes électorales**

Les personnes non inscrites sur les listes électorales ont jusqu'au 31 décembre 2017 pour effectuer leurs démarches auprès de la mairie.

Cette inscription n'est pas automatique.

Voir annexe.



**PAROISSE**

Les recommandations des défunts auront lieu au cours de la célébration de la parole à l'église le **dimanche 5 novembre 2017 à 10h30.**

Pour collecter vos feuilles de recommandations, une permanence sera assurée le mercredi 25 octobre 2017 de 14h à 19h chez Mme Denise Petit Montaigne, 53 rue du Château 62161 Agnez les Duisans 03.21.55.36.16.



### **CONCOURS DE CARTES**

Le club des Aînés « Les Anciens dans le Vent » d'Agnez-les-Duisans, organise son traditionnel concours de manille et de belote le samedi 7 octobre 2017 à partir de 17 h à la salle du Foyer Rural « Le Chamet ».

Vous êtes cordialement invités à y participer. Vous pourrez vous rafraîchir à la buvette, déguster sandwiches, tartes, soupe à l'oignon, ou les emporter.

Nous vous remercions à l'avance de votre présence.

### **NOUVEAUTE CULTURELLE A AGNEZ**



### **LES NOCTURNES DE LA LECTURE. Agnez les Duisans.**

**Invitation :** Vendredi 13 octobre À 20H, dans la **salle du Gîte communal.**

La Bibliothèque municipale d'Agnez les Duisans porte à la connaissance des habitants du village qu'elle organise une séance de lecture publique : **M. Albert Lecocq** se propose de lire et de faire vivre quelques textes d'auteurs connus et, précisément, pour cette séance inaugurale, deux ou trois nouvelles de Guy de Maupassant. En cas de réussite, l'expérience pourra être renouvelée.

Ainsi, on pourra faire connaissance par l'ouïe de certaines œuvres littéraires qui prennent une autre saveur, si on les entend. De cette façon, également, les participants se rappelleront le doux temps où, avant de se coucher, on leur racontait une histoire. Enfin, ce sera un autre moment de convivialité qui raffermira le vivre-ensemble.

Les enfants en âge d'attention sont les bienvenus.

### **La Bibliothèque d'Agnez les Duisans.**



### **CONCOURS DE CARTES**

Le club des Aînés « Les Anciens dans le Vent » d'Agnez-les-Duisans, organise son traditionnel concours de manille et de belote le samedi 7 octobre 2017 à partir de 17 h à la salle du Foyer Rural « Le Chamet ».

Vous êtes cordialement invités à y participer. Vous pourrez vous rafraîchir à la buvette, déguster sandwiches, tartes, soupe à l'oignon, ou les emporter.

Nous vous remercions à l'avance de votre présence.



## **THE DANSANT**

L'association des Anciens Combattants d'Agnez organise le dimanche 15 octobre 2017 un thé dansant animé par Patrick Thuillier de 15 h à 20h à la salle du Chamet, rue Leflon à Agnez.

Voir annexe.



## **OPERATION BRIOCHES**

Elle se déroulera le samedi 7 octobre 2017. Des personnes bénévoles passeront à votre domicile pour vous solliciter pour l'achat de brioche, au profit de l'APEI d'Arras et des centres spécialisés œuvrant pour les personnes handicapées.

Le prix de la brioche est de 5€.

Réservez leurs un bon accueil



## **EXPOSITION AU CHAMET**

L'association LE CHAMET organise les 21 et 22 Octobre 2017 plusieurs évènements

- ✓ **Exposition des Travaux de Couture, de Peinture et de Patchwork** les samedi 21 et dimanche 22 Octobre 2017 de 10 à 18h salle du Chamet.

Durant le week-end, venez découvrir les œuvres réalisées par les membres de notre association. Les couturières, les patcheuses et les peintres seront présents pour échanger avec vous de leur passion.

- ✓ **Conteurs en Campagne : Apéro-Conte**

Vous êtes invités à venir prendre l'apéritif au gîte communal le dimanche 22 Octobre à 11 heures en compagnie du conteur Patrick SAULNIER qui vous fera découvrir " les histoires du Marchand de sel". Si d'habitude les histoires sont faites pour vous endormir, celles-ci vous réveilleront et vous arracheront un sourire, un rire, un rêve ...

L'entrée est gratuite, une participation vous sera demandée uniquement pour les boissons.



## **3ème BOURSE AUX JOUETS ET ACCESSOIRES**

Une bourse aux jouets et accessoires de puériculture est organisée par l'association Le Chamet le samedi 18 Novembre de 10h à 17h.

Vous pouvez dès à présent réserver votre emplacement au **06 74 33 45 30**, les emplacements sont limités.



## **ARBRE DE NOEL**

Les nouveaux habitants doivent passer en mairie pour se faire enregistrer et ainsi pouvoir inscrire leurs enfants pour l'arbre de Noël qui se déroulera le dimanche 17 décembre 2017.



## **LAYETTE DE NOEL**

A Agnez la coutume veut que la population offre au premier bébé né le plus proche de Noël une layette faite par les habitantes d'Agnez. A vos aiguilles mesdames et ramenez avant Noël vos chef d'œuvres à Mme Céline Petit 28 rue Neuve et Mme Denise PETIT 53 rue du Château à Agnez.  
Merci de votre générosité.



## **COLIS DES AINES**

La distribution des colis aux aînés aura lieu le vendredi 22 décembre à partir de 9 h. Elle s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus.  
Afin d'organiser la distribution, nous demandons aux personnes de signaler en mairie leur absence éventuelle.

## **AVIS AUX ASSOCIATIONS**

Les associations sont invitées à remettre leur compte-rendu d'activité de 2017 dactylographié en mairie ou le faire parvenir par mail à l'adresse suivante [agnez@wanadoo.fr](mailto:agnez@wanadoo.fr) avant le **20 novembre 2017**.

## **Bien utile à connaître**

### **Liste de travaux de jardinage d'automne**

*L'automne arrive, avec ses journées plus courtes et plus froides. L'hiver approche rapidement. Que doit-on donc faire pour son jardin en automne ? Le préparer pour l'hiver bien entendu !*

#### **✓ Planter, repiquer, transplanter**

L'automne est la saison idéale pour transplanter les arbres et repiquer les plantes car la terre est suffisamment humide, en raison des pluies régulières. Le sol étant encore tiède avec l'été qui finit et l'automne qui commence, les plantes ont encore

le temps de s'adapter à un nouvel endroit et de former de nouvelles racines.

**Les nouvelles plantes peuvent être repiquées à l'automne, sans aucun souci.** C'est votre dernière chance avant l'hiver d'apporter une touche de couleur à votre jardin. L'automne est la saison idéale pour planter des roses, par exemple, avant les premières gelées.

#### ✓ **Planter des bulbes**

Vous pouvez également planter des bulbes en automne pour que leurs fleurs germent de terre avec l'arrivée du printemps et viennent colorer votre jardin. L'orientation est cruciale pour que ces hérauts du printemps puissent fleurir magnifiquement.

Si la terre est fraîche et humide au printemps, elle peut être sèche et poreuse en été, durant leur période de dormance. **Les bulbes doivent être plantés dans la terre à une profondeur d'environ deux ou trois fois leur taille.**

#### ✓ **Couper les plantes vivaces herbacées, arbustes et buissons**

Lorsque les arbustes jaunissent, leurs tiges se courbent vers le sol ou commencent à flétrir, il est temps de les couper. En effet, les plantes commencent à ramener la sève vers leurs propres racines. Si elles ne sont pas coupées, elles risquent de dépérir.

**Les arbustes et les buissons peuvent être coupés à environ un quart de leur taille.** Cela varie toutefois selon le type d'arbuste ou de buisson. Vous trouverez davantage d'informations sur les étiquettes des plantes ou en vous renseignant auprès de votre jardinerie locale.

#### ✓ **Tailler les haies**

Il convient de tailler les haies une dernière fois en automne pour éviter qu'elles ne pourrissent avec l'accumulation d'humidité.

**Coupez les haies à feuilles persistantes** autant que possible en faisant attention à ne pas former de trou sinon elles ne repousseront pas en hiver et elles auront un aspect dégarni.

Débarrassez également les haies des feuilles d'arbres tombées sans quoi elles respireront mal, ne pourront pas absorber la lumière du jour et risqueront de pourrir.

#### ✓ **Entretenir la pelouse**

En hiver, la pluie, le froid et le manque de soleil dégradent la pelouse. C'est pour cette raison qu'elle a besoin d'être bichonnée avant que les grands froids n'arrivent. Lorsque les feuilles tombent en automne, elles doivent être régulièrement **ratissées de la pelouse**. Si vous les laissez, la pelouse manquera de lumière, ce qui favorisera la formation de parcelles sèches marron et également de mousse.



**Tondez votre gazon pour la dernière fois vers le début du mois de novembre.** Veillez à ne pas le tondre à une hauteur inférieure à 5 cm car un gazon plus long absorbe mieux une faible quantité de lumière. Il résistera mieux aux mauvaises herbes et à la formation de mousse.

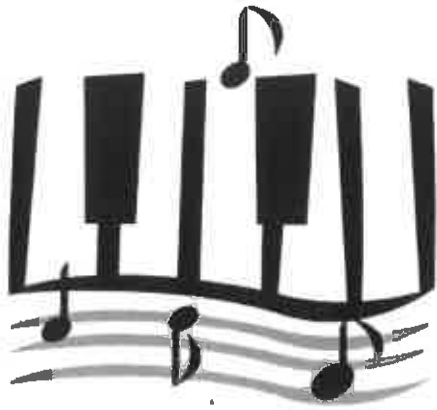
L'utilisation d'un engrais d'automne est également conseillée. Les **engrais d'automne** contiennent généralement peu d'azote et beaucoup de potassium. Cette quantité de potassium permet de renforcer le gazon et d'améliorer sa résistance au gel. En automne, évitez d'utiliser des engrais pour pelouse traditionnels car leur teneur élevée en azote est telle que le gazon pousse plus vite, ce qui augmente le rend plus sensible au gel.

Naturellement, voici quelques autres petits gestes à ne pas oublier pour anticiper les premières gelées :

- Les massifs fleuris, roses et autres plantes qui résistent mal au gel doivent être recouverts de brindilles de bois, de feuilles ou encore être emballées dans du papier bulle ou un matériau similaire.
- Déterrez les bulbes d'été comme les dahlias et conservez-les dans un carton bien aéré, dans votre cave.
- Ramenez les plantes en pot à l'intérieur ou placez-les à l'abri
- Débranchez les arrivées d'eau et videz les robinets et dispositifs d'arrosage pour éviter qu'ils ne soient endommagés par le gel.
- Démontez les pompes des bassins et, si nécessaire, installez une pompe antigel.

*Avec l'arrivée de l'hiver, nous pouvons nous reposer des tâches de jardinage. Mais attention, il sera vite temps de s'y remettre !*

La commission de l'Information sous  
La Présidence de Pascal COIN



**Dimanche 15 Octobre 2017**  
**THÉ DANSANT**

Animé par

**Patrick**  
**THUILLIER**

de 15h à 20h

**AGNEZ LES DUISANS**

salle du Chamet, rue Leflon

*SANDWICHES, TARTES, BOISSONS, ET BIEN SUR THE*

***Entrée 6€***

***Réservations 06 07 82 22 71***

**L'Association des Anciens Combattants d'Agnez**

LE CHAMET EXPOSE

& **PEINTURE**  
**PATCHWORK**

21 & 22

octobre 2017

10h / 18h

Entrée libre

- › Aquarelles, pastels, acryliques et huiles.
- › Patchwork traditionnel et contemporain.

Salle du Chamet, rue Leflon  
**AGNEZ-LEZ-DUISANS**

# RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

## AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2017 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées en 2017 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2018.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

### PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2018 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2018 inclus. A partir du 21 janvier 2018, aucune réclamation ne sera admise.

### INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

### PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription;
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.